



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psoriasis

Question écrite n° 8170

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réflexions exprimées par la Fédération internationale des associations de patients atteints de psoriasis et de rhumatisme psoriasique (IFPA). Rappelant que les maladies de peau ont toujours souffert d'une image péjorative parce que visibles et sources de rejet souvent liées à l'ignorance et à la peur de la contagion, l'IFPA préconise que le psoriasis soit reconnu comme "handicap de peau" impliquant la prise en compte de l'impact physique, psychologique et économique de la maladie. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8170

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5819

Question retirée le : 30 octobre 2012 (Retrait à l'initiative de l'auteur)